



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 21 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 13 septembre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avait donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET		J.L. BENETTI	X
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		J.F. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		B. SANTAIS	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY			X
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY			X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

138-2023 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Le Conseil communautaire est saisi pour modifier le tableau des emplois.

Plusieurs modifications sont proposées :

1. Du fait de l'inscription sur liste d'aptitude d'agents promus au titre de la promotion interne 2023

Neufs dossiers d'agents de la Communauté de communes, éligibles à la promotion interne 2023, ont été proposés au Centre de gestion (CdG73) cette année.

Le CdG73 a informé la collectivité que deux agents de la Communauté de communes ont été inscrits sur liste d'aptitude établie le 21 juin 2023 et pourront être nommés sur un cadre d'emploi supérieur.

Pour effectuer la nomination de ces agents dans le cadre de cette promotion interne, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste d'attaché à temps complet
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe à temps complet
- Création d'un poste d'animateur à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet

2. Du fait de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de deuxième classe de deux agents de la collectivité

Deux agents de la communauté de communes actuellement sur le grade d'adjoint administratif sont inscrits sur la liste des candidats admis au 6 juillet 2023 au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à la réussite de l'examen professionnel. Il s'agit d'un agent du service secrétariat général et d'un agent du service économie.

Il est proposé de les nommer sur un grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de modifier comme suit le tableau des emplois :

- Création de deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif à temps complet.

3. Du fait de l'ajustement des quotités de travail des agents du service enfance de la Communauté de communes (accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires et ludothèque)

Depuis le transfert à la Communauté de communes, en septembre 2018, de l'accueil périscolaire du mercredi, et pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs enfance, des postes d'adjoints d'animation et d'adjoints techniques ont été régulièrement créés ou fait l'objet de modification du tableau des emplois.

La Communauté de communes consolide peu à peu les postes et pérennise les agents en transformant les CEE initiaux, postes saisonniers, en emplois permanents. Les agents en poste sont également stabilisés par une mise au stage pour acquérir la qualité de fonctionnaire.

Ce processus intervient chaque début d'année scolaire. Cette phase de pérennisation de certains postes permet ainsi d'assurer une stabilité d'emploi aux agents concernés et, par là même, la fidélisation des équipes en lien avec les besoins des services.

De même, la modification proposée inclut :

- La création de 21 heures de temps de travail supplémentaires pour compenser la fin de la mise à disposition de deux agents de la commune de Porte de Savoie au centre de loisirs des Marches, à hauteur de 10,5/35^{ème} chacun. Cette nouvelle situation permet de réorganiser le service. La compensation de ces deux mises à disposition se traduit au tableau des emplois par la création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet 18,5/35^{ème} et 18/35^{ème}, et la suppression d'un poste à ce jour non pourvu de 15,5/35^{ème}.
- La traduction au tableau des emplois de la décision prise par le conseil communautaire le 31 mars 2022, lors du vote du budget primitif 2022, d'abonder le temps de travail à la ludothèque de 0,2 ETP, soit 7 heures par semaine. Cette décision ne s'était pas traduite par une modification du tableau des emplois, le temps de travail supplémentaire ayant été jusqu'alors assuré par deux agents de la ludothèque à travers des heures complémentaires. La concrétisation au tableau des emplois de cette décision budgétaire se traduit par la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28/35^{ème} et la création d'un poste à temps complet.

La création au tableau des emplois de ces postes pour un total 28 heures hebdomadaires de travail supplémentaire est donc neutre budgétairement.

Toutes ces modifications nécessitent de réorganiser les quotités de travail inscrites au tableau des emplois au regard du temps de travail des agents.

Pour la rentrée de septembre 2023, il est ainsi nécessaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un d'adjoint d'animation à temps non complet de 15/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 15.5/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 16.5/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 26.5/35^{ème}
- Suppression de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 28/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 7/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 10/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 13/35^{ème}
- Création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 18/35^{ème}
- Création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 18.5/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 19.5/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

4. Du fait du recrutement d'un agent sur le grade d'Éducateur de Jeunes Enfants sur le poste de directrice de la halte-garderie à St Pierre d'Albigny

Suite au départ en retraite de la directrice de la halte-garderie, titulaire du grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle sur un temps non complet de 32/35^{ème}, une personne a été recrutée sur un grade d'éducatrice jeunes enfants. Aussi, dans le cadre d'une réorganisation du service, le poste de direction est plus adapté sur un temps complet.

Il est ainsi nécessaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet de 32/35^{ème}
- Création un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

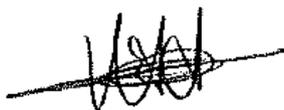
Le Comité social territorial a rendu un avis favorable sur la modification du tableau des emplois dans sa séance du 12 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'attaché à temps complet
- **SUPPRIME** un poste de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe à temps complet
- **CREE** un poste d'animateur à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet
- **CREE** deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
- **SUPPRIME** deux postes d'adjoint administratif à temps complet.
- **SUPPRIME** un d'adjoint d'animation à temps non complet de 15/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 15.5/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 16.5/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 26.5/35^{ème}
- **SUPPRIME** deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 28/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 10.5/35^{ème}
- **CREE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 7/35^{ème}
- **CREE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 10/35^{ème}
- **CREE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 13/35^{ème}
- **CREE** deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 18/35^{ème}
- **CREE** deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 18.5/35^{ème}
- **CREE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 19.5/35^{ème}
- **CREE** un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet de 32/35^{ème}
- **CREE** un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- **AUTORISE** la Présidente, sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, à pourvoir ces emplois permanents par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois ainsi modifié.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

